

Compte-Rendu du CSAL de la DDFIP 54 du 19 septembre 2025

Réponse de la DGFIP au propos liminaires de Solidaires Finances Publiques :

En réponse aux questions relatives à la dette, le DDFIP54 répond qu'il ne lui appartient pas de discuter du sujet mais qu'il a bien conscience que la charge des intérêts pèse lourdement sur les orientations. Il s'en remet au gouvernement. En ce qui concerne l'organisation des services, le management, etc ... les PV témoignent de l'intérêt de la DDFIP pour ces questions. Une Formation Spécialisée sur les conditions de vie au travail est d'ailleurs prévue le 14 octobre prochain.

La DDFIP s'efforce d'améliorer le fonctionnement des services, de pourvoir en emplois Longwy ou le SGC de Lunéville. Elle vient en soutien aux services en souffrance.

Le DDFIP partage quasiment tous nos constats sur l'orientation nationale et la politique. Il espère que les réformes surtout les réformes informatiques porteront des fruits : vraie réforme, vrais gains de progressivité.

Les conditions de vie dans les services sont pour lui correctes.

En ce qui concerne l'abandon du TAGERFIP : un Groupe de Travail s'est tenu début septembre. Ce n'est pas encore le moment d'aborder cette question.

On ne change pas de méthode de travail, il s'agit juste de changer de thermomètre. Ce dispositif n'est pas mis en place pour justifier les suppressions d'emplois. Ce n'est pas un outil fait pour limiter le recrutement. C'est une autre façon de prendre en compte les différents modes de recrutement. L'objectif serait de prendre en compte le temps partiel. Ce nouveau système revoit la façon d'allouer objectivement la ressource et dans cet exercice-là, le département serait plutôt

bénéficiaire. Le DDFIP indique que ce n'est pas encore le moment d'aborder cette question. Il se doit d'être rassurant et reconnaît qu'il y aura forcément besoin de pédagogie et d'accompagnement.

PCE : On abordera la fin du PCE lorsqu'on aura une vision plus précise de son avenir. Le DDFIP a été surpris de l'ambition de la note (contrôle fiscal). Des choses vont effectivement se passer dès 2026 avec le transfert d'un emploi à la DIRCOFI. Les transferts vers les SIE ou Brigade ne sont pas encore d'actualité. La situation sera revue dans sa globalité. Une présentation va être faite aux agents du PCE le 25 septembre prochain. Le sujet sera de nouveau abordé lors d'un CSAL dédié.

Situation de Longwy : l'enquête est finalisée. Il y aura forcément des suites. Il y a eu beaucoup d'entretiens pour objectiver et caractériser les faits. La DDFIP va monter sur place car il faut marquer le coup afin de pouvoir ramener de la sérénité. La situation sera revue en profondeur lors de la prochaine FS.

En ce qui concerne la campagne IR et l'application de la convention Franco-Luxembourgeoise : la campagne se passe plutôt bien. Un certain nombre de réclamations a été enregistré mais ça reste marginal au regard du nombre de foyers fiscaux concernés. On constate moins d'accueil physique.

PSC : il n'appartient pas à la DDFIP et au service RH d'informer sur le choix des options. Des webinaires vont de nouveau avoir lieu. C'est peut-être un peu tard au vu des résiliations qui doivent s'effectuer avant le 31/10.

Le 06/11 des permanences vont avoir lieu sur



Nancy (des webinaires pourront être organisées pour les agents extérieurs intéressés. Un recensement des questions pourrait être effectué en amont. Le DDFIP reconnaît qu'il faut donner de la visibilité sur le calendrier.

Solidaires Finances insiste que le fait que des collègues ont des questions légitimes et à forts enjeux (ceux en ALD actuellement par exemple). Quid de l'information vers les agents en CLM/CLD, congés de maternité ... (ceux non présents dans les services qui n'ont plus ou pas accès à leur boîte mail PRO) : c'est la Centrale qui va se charger d'adresser un courrier à ces agents. Mais est-ce que cela concernera également les agents en congés ordinaires de maladie ? La DDFIP précise que ce ne sont pas les services RH qui sont chargés du déploiement du dispositif. Le service est juste chargé de répondre aux questions d'ordre général. Cependant, il faut lui faire remonter les divers « trous constatés dans la raquette ».

Il y a des situations particulières mais de manière générale le dispositif est cadré.

En conclusion, un message de synthèse va être envoyé par la DDFIP à l'ensemble des agents.

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux du CSAL du 1er avril et du 29 avril 2025 (vote) :

1^{er} avril 2025 : POUR u
nanime

29 avril 2025 : la CGT et Solidaires ne prennent pas part au vote.

2. Nouvelle organisation des services de la Direction (vote) :

Les services de Direction se réorganisent. La mission 2CRT étant supprimée, la DDFIP va procéder à un petit ajustement et redistribuer certaines missions sur des structures déjà existantes :

- la fonction contrôle de gestion (suivi de la performance, dialogue de gestion, suivi des plans d'action, allocation des moyens) est rattachée à la Mission départementale risques-audit, comme les

travaux relatifs au CSAL (l'organisation et le fonctionnement des services, au coeur des échanges du CSAL, renvoyant à l'activité des services) ;

- les fonctions « relation à l'utilisateur » (Référént départemental relation usagers), accompagnement du numérique et communication sont confiées à un cadre supérieur, chargée de mission rattachée au Directeur.

- les fonctions liées à la gestion des référentiels (TOPAD, MADRHAS, ARTEMIS CODIQUE) des BALF, du site intranet comme le suivi des effectifs sont rattachées à la division Relations sociales, budget et immobilier.

Ces modifications n'entraînent pas de réinstallation physique pour les agents concernés dont les fonctions sont maintenues.

Il est profité de cette modification de l'organigramme pour intégrer le suivi des régies d'État aujourd'hui placé à la MDRA à la division des opérations de l'État.

Solidaires Finances Publiques redoute que le service ne soit pas suffisamment calibré en personnel. La DDFIP rappelle qu'en 2024, il a été procédé à un ajustement de périmètre pour le service des « Recettes Non Fiscales » qui était un service à part entière jusqu'à l'année dernière avec un cadre A à sa tête (6 emplois de C et de B sans cadre A au TAGERFIP car service pouvant être rattaché à une autre structure). L'année dernière, concrètement le service « recouvrement » (4 agents) a été rattaché de la division recouvrement forcé et amendes et la partie « compta » (2 agents) a été rattachés au service comptabilité de l'État.. Opérations de l'état, un responsable de division, 2 cadres A recouvrement forcé + 2 cadres A comptabilité.

Pour rappel un audit « dépenses » a été réalisé dans un contexte particulier : déroulé sans cadre A uniquement en présence du responsable de division. Le service compta a été dépourvu pendant deux ans d'encadrement. L'audit a pointé certains faits, les cadres A étaient « pollués » par certaines demandes techniques au détriment de



l'encadrement.

L'interrogation demeure sur la fonction réelle d'un cadre A.

Les représentants du personnel s'abstiennent. Il n'y a pas de raison de voter CONTRE mais on ne donne pas un blanc sein à l'administration.

3. Modification du régime des horaires variables du CFP de Longwy (vote) :

Dans le cadre de l'alarme et de la sécurité immobilière : alignement du régime des horaires de Longwy sur celui de Val de Briey et de la quasi totalité des sites du département.

Il semblerait qu'il n'y ait pas eu de consultation des agents mais cette modification ne poserait pas de difficulté dans son application.

La DDFIP indique que cela permet une meilleure prise en compte du protocole « canicule » qui pourra être élargi à partir du moment dès lors que le bâtiment ne se trouve plus placé sous alarme. Les Organisations Syndicales constatent qu'il eut été plus judicieux de consulter les agents et de demander aux représentants des personnels de se prononcer avant la mise en place de ces nouveaux horaires.

N'ont pas participé au vote : CFDT, SOLIDAIRES et CGT

Contre : FO

4. Impacts métiers de la facturation électronique (information) :

La DDFIP indique qu'il s'agit là d'un chantier majeur pour les années qui viennent.

La facturation électronique correspond à l'envoi d'une facture dans un flux informatique (transmission de données et traitement de ces informations). Concernera l'ensemble des professionnels. A chaque facturation, envoi d'un flux de données liées à la facturation à un centre concentrateur qui devra transmettre un certain nombre d'information (à vertu administrative, fiscal et économique). Gains en termes de gestion papier, de traçabilité et de certification de délais d'envoi. Va améliorer la lutte contre la fraude, éliminera la concurrence frauduleuse. Facilitera la

gestion de la TVA (crédit de TVA). Permettra une bonne vision du secteur économique (pour l'instant vision à 4 mois), avec ce nouveau dispositif, ce sera plus rapide (objectivation de certaines données économiques en cas de crise dans un secteur). A terme, les données permettront de remplir certains formulaires (CA3, etc...).

Permettra également la taxation d'office, de gérer les écarts de TVA ou les franchises de seuils (informations) et de gérer les défaillants.

Pour le Contrôle Fiscal : base plus fiable et contemporaine, permettra de dresser des typologies (monographie, telle entreprise fonctionne de telle façon – schéma). Permettra d'identifier plus facilement la fraude au carrousel.

On pourra également déterminer et programmer les actions de contrôle fiscal.

Accompagnement des entreprises : comment vont être appréhendées les choses par les petites et moyennes entreprises. Mise en place d'un canal dédié sur impot.gouv.fr : aide à la décision, etc ...

Mise en place également de plateformes, certaines en fonction du type d'activité (experts-comptables, pharmacies, BTP, Hypermarchés Leclerc...).

Forts impacts à très court terme : gros effort de formation. Les SIE vont être en première ligne pour l'information des entreprises surtout les petites.

Cela permettra à terme aux SIE d'avoir une connaissance plus approfondie de l'entreprise et améliorera les relations avec les entreprises. On pourra affiner les taxations d'office.

Pour Solidaires Finances Publiques, le SIE du futur (aucune info actuellement) va se télescoper avec cette réforme majeure et ce, sans parler de la réforme du PCE qui se profile. N'est-ce pas prématuré ?

Pour la DDFIP, la facture électronique va améliorer la programmation du contrôle fiscal. Les missions du SIE devraient être confortées. Ce sera une orientation différente des activités.

Solidaires Finances Publiques s'interroge : dans les services, les agents auront-ils le temps de suivre les sessions de formations dédiées (en présentiel ou e-formation). Du temps de formation sera-t-il dédié ? Le DDFIP précise que c'est un chantier important,

les échéances se rapprochent. Il faudra que les agents maîtrisent tous les aspects de cette réforme.

5. Actes et propos racistes : poursuites à l'encontre des usagers et rappel de la loi aux agents :

Les représentants des personnels ont demandé que ce point soit rajouté à l'ordre du jour au vu de l'importance du sujet et de la conjoncture actuelle. Certains comportements ou propos d'usagers sont inadmissibles. Mais certains collègues tiennent également ce type de propos voire des propos négationnistes et il n'y a pas forcément de fiche de signalement transmises à la DDFIP par peur de dégradation des ambiances de service ou de représailles. La DDFIP doit impérativement lutter contre ces agissements à nos côtés.

En ce qui concerne le comportement de certains usagers l'administration doit demander systématiquement l'application de l'article 40. Car c'est un délit.

Pour les agents, l'administration doit procéder au renvoi du guide et au rappel des règles déontologiques qui s'appliquent en la matière (neutralité, impartialité ...). Certains propos décomplexés relèvent clairement de la discrimination. Pour rappel, le plan national d'actions envisage des peines aggravées à ce sujet. Le DDFIP précise que s'agissant des usagers, il reste plutôt mesuré sur l'application systématique de l'article 40.

S'agissant des agents, il reconnaît qu'il n'est pas normal que des propos discriminatoires, sexistes ou racistes ne lui soient pas remontés. Il faut donc encourager les agents victimes ou témoin à déposer une fiche de signalement. A minima, les chefs de service doivent s'emparer du sujet qui peut nuire au collectif.

Un message de vigilance sera effectué sur Ulysse et rappel des bonnes pratiques aux chefs de service.

6. Questions diverses :

- **Auxiliaires et contractuels :** quelle est la politique ou les critères de recrutement et/ou d'affectation des auxiliaires ? A une

certaine époque, on attribuait des mois de vacataires aux services sans se préoccuper de s'assurer de la réalité des besoins.

Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. En début d'année et en fonction de l'enveloppe allouée, la DDFIP regarde l'état de besoin du service.

Se pose ensuite le recrutement des enfants d'agents : la DDFIP centralise les demandes d'auxiliaires effectuées par les chefs de service ainsi que les candidatures. En priorité, sont recrutés les enfants d'agents qui n'ont pas encore travaillé au sein de la DDFIP. Contrat en général de 4 semaines. En général, affectation dans des services autres que ceux où sont affectés leurs parents. Il se peut cependant que parfois, le recrutement s'effectue sur des auxiliaires « libres » déjà formés pour optimisation.

Le manque d'anticipation des besoins peut générer un temps de réponse dans le recrutement ou non des auxiliaires.

Contractuels : peut-on obtenir un état nominatif et la durée du contrat de ces recrutements par service ? Ces contrats reposent sur une autorisation de recrutement. Cela peut se traduire par le recrutement d'un non fonctionnaire ou d'un fonctionnaire en position de détachement. La durée du contrat est en général de 3 ans. Les représentants des personnels voudraient obtenir une fois par an la liste des contractuels et la durée de leur contrat.

- Une agente est actuellement en attente de réponse des services RH quant à son devenir après fermeture, courant 2026, du service restauration qu'elle gère : le service RH va voir ça.
- Prestataire (ménage) : il semblerait que les femmes de ménage ne soient plus remplacées en cas d'absence. Qu'en est-il vraiment ?



Section du 54



- Avancement des **travaux bâtiment Daum** ? Date d'achèvement prévue ? Livraison des nouveaux bureaux syndicaux ? Leur répartition entre les différentes organisations syndicales ? En cas de report, qu'est-il prévu en cas de net rafraîchissement des températures ? Le chauffage sera-t-il relancé pour les bureaux syndicaux du Bât H ? 3ème étage du RIA ? La DDFIP précise que la livraison du bâtiment Paul Daum devrait intervenir courant octobre.

Pour les locaux syndicaux qui seront partagés, y aura-t-il livraison de mobilier ? La DDFIP pourrait en fournir. Elle va se rapprocher des services de la Préfecture gestionnaires.

Questions techniques : pas de réseau DGFIP dans le bâtiment Daum. Les OS seront donc équipées en téléphones portables et ordinateurs portables. Leurs forfaits téléphoniques (téléphones PRO donnés aux organisations syndicales en lieu et place des téléphones fixes dont la ligne a été coupée) seront boostés pour permettre un partage de connexion.

Quid des impressions ? Les Organisations Syndicales n'étant plus pourvue d'une imprimante se verront autoriser l'accès à un local sécurisé au sein de la DDFIP (Rdc du bât Suzanne KRICK) où un PNR sera à leur disposition.

Quid de la salle de réunion ? Affaire à suivre...
- RIA** : Est-ce que les agents titulaires de tickets restaurant peuvent avoir accès au RIA ? Quid de la tarification mise en place dans ce cas ? Les retraités peuvent-ils avoir accès au RIA ? Voir avec le délégué de l'action sociale (avenant à la convention pour agents hors cité Lyautey). Comment contacter l'Association gérante ? C'est au gérant du RIA qu'il faut s'adresser.

Quid de ses coordonnées ? Pas de réponse. Voir sur place.

- PMR** : Qu'en est-il du financement d'une batterie permettant à un agent à mobilité réduite d'effectuer plus aisément ses déplacements et surtout de se rendre enfin au RIA.

La DDFIP nous indique qu'elle va acheter la batterie sur le budget de la DDFIP54. Elle en profite par ailleurs pour nous indiquer que la porte en pignon est enfin automatisée.
- Coordonnées des services** : mise à jour (internet et impôt.gouv). Les services doivent mentionner obligatoirement leurs coordonnées sur chaque courrier lors des programmations de rendez-vous.
- Nuisances pigeons** : La ville de Nancy est contre l'installation de picots car elle est contre les mauvais traitements animaliers.

Ornières du parking : les rustines ne suffisent pas. Les réparations ne tiennent pas plus d'une saison. Une partie pavée (à l'entrée) est envisagée. Le principe technique est acquis, il reste à trouver le financement.

Fermeture parking ancienne cité : quid de l'accès au parking de l'ancienne cité qui devrait définitivement fermer au 30 septembre prochain. La DDFIP veut céder sa gestion à la Préfecture. Autorisation ponctuelle nouveau parking possibles sur convocation.

Parking cité Lyautey : Calcul du quota de places attribuées au service (règle de 3 en fonction du nombre potentiel de poste). Problème de programmation des réunions de service : si le calendrier est bien géré et que toutes les réunions ne se passent pas en même temps, ça passe.

Le système repose sur une gestion fine de l'utilisation du parking, les chefs de service



Section du 54



ont fait preuve de pédagogie (évaluation des réels besoins).

Des autorisations de télétravail ponctuel ne pourront pas être refusées en fonction de la possible utilisation du parking (l'octroi des places reposant sur le télétravail fixe).

Vos représentant.es au CSAL

Jean-Christophe Berche

Cécile Dotto

Claire Duc

Laurent Retière

Agnès Thiriat